

## VERIFICATION DES TITRES D'ÉLIGIBILITÉ

### Rapport du Bureau du Grand Conseil

Le Bureau du Grand Conseil s'est réuni le mardi 12 août 2025 pour prendre connaissance des pièces justificatives relatives à l'élection d'un nouveau député en remplacement d'une collègue démissionnaire.

Conformément à l'article 84, al.1 de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) du 5 octobre 2021, en cas de vacance de siège pendant la législature, le Secrétariat général du Grand Conseil invite le Bureau d'arrondissement à le repourvoir. Selon l'extrait du procès-verbal du Bureau électoral de l'arrondissement de la Broye-Vully, est déclaré élu au Grand Conseil :

M. Loïc SAUGY, né le 4 décembre 1993, originaire de Rougemont (VD), entrepreneur, domicilié Impasse du Verdairu 11, 1523 Granges-près-Marnand, qui remplace au sein du groupe libéral-radical Mme Nicole Rapin, démissionnaire.

En vertu de l'article 23, al. 3 de la loi sur le Grand Conseil (LGC) du 8 mai 2007, le Bureau, composé de Mmes et MM. Stéphane Montangero, président, Jean-Bernard Chevalley, Céline Misiego, Marc Morandi et Cloé Pointet, membres, ainsi que du soussigné, a constaté la parfaite légalité de cette élection et vous propose de l'accepter telle que présentée.

Lausanne, le 12 août 2025

*Le rapporteur :*

*Patrick Simonin*

*Premier Vice-Président*